



Logement inter

L'hébergement d'étudiants au logement de personnes âgées isolées serait une manière simple et généreuse de répondre aux besoins de deux générations différentes. Mais, depuis que Barcelone et Madrid ont lancé l'idée il y a sept ans, le dispositif cherche en France les moyens de sa réalisation. Et c'est le secteur associatif, particulièrement actif sur ce nouveau créneau, qui essuie les plâtres. Quels contrats mettre au point pour protéger hébergeur et hébergé ? Faut-il faire payer un loyer à l'étudiant ? Quelle solution proposer aux étudiants lorsque la personne âgée est hospitalisée ou que faire en cas de départ prématuré de celui-ci ? En attendant que le dispositif trouve son équilibre dans un cadre juridique clair, c'est au cas par cas que se peaufinent les solutions.

■ par sylvie sella, journaliste API presse et Jean-michel caudron, consultant en ingénierie gérontologique

générationnel: *idée cherche moyens*

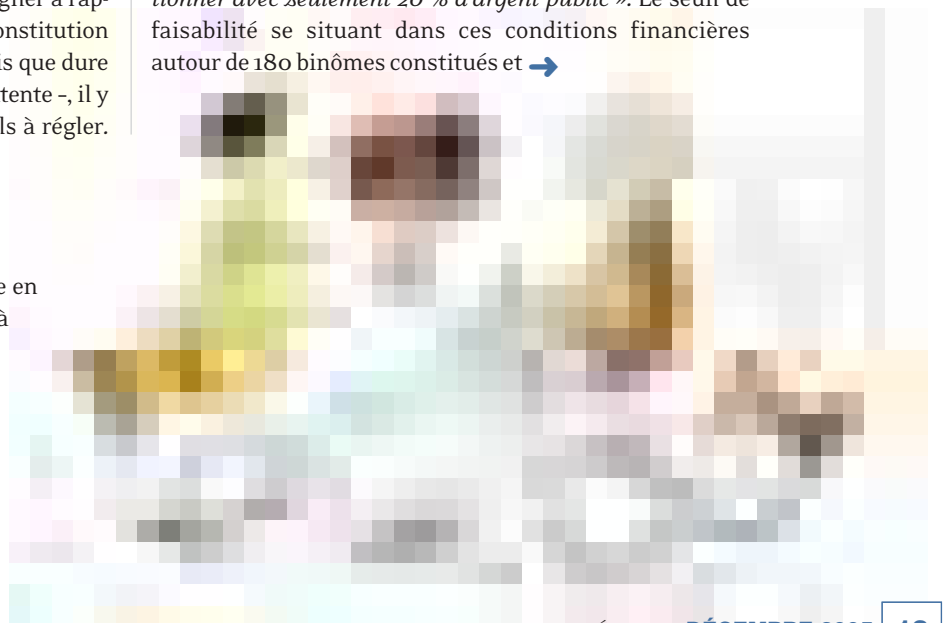
Au départ il y a une vraie bonne idée: mettre en relation des étudiants en mal de logement et des personnes âgées, le plus souvent isolées et disposant d'un appartement assez grand pour y vivre à deux... Quand on sait (cf. encadré) que seuls 7 % des étudiants sont logés en résidences universitaires quand dans le même temps 1,2 million de personnes sont dépendantes d'autrui dans la vie quotidienne, on comprend qu'il y a tout à gagner à rapprocher les deux problèmes. Mais, de l'idée à la constitution d'un « binôme » qui va vivre pendant les dix mois que dure l'année universitaire - et si possible en bonne entente -, il y a un vrai dossier à traiter et une foule de détails à régler. Un travail qui nécessite des moyens humains.

20 % d'argent public

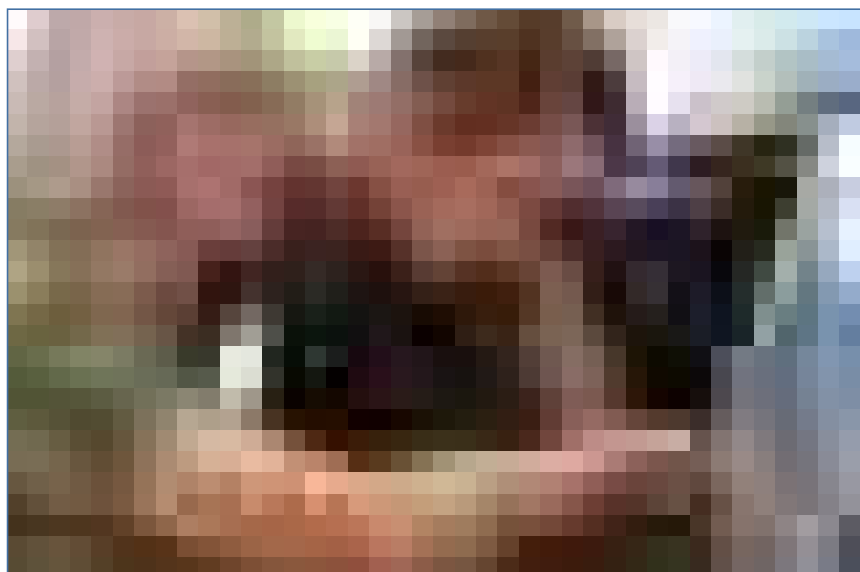
À Nantes, l'association Le temps pour Toit créée en janvier 2005 a ainsi embauché deux salariés à plein-temps. Actuellement installée dans un local au foyer de jeunes travailleurs, l'association tourne essentiellement avec des ressources publiques. Le Fonds social européen apporte 23 000 euros pour le financement du « microprojet associatif ». La ville de Nantes

donne 3 000 euros comme aide au démarrage et Nantes Métropole verse 7 000 euros. Les autres financeurs (la Caisse d'Épargne 6 000 euros, la Fondation de France 15 000 euros et la Macif 3 000 euros) bouclent un budget total de 57 000 euros. Ce qui constitue un joli coup de pouce, et 80 % des moyens financiers.

Hélène Launay, cocréatrice de l'association nantaise, estime cependant que celle-ci « *devrait d'ici cinq ans fonctionner avec seulement 20 % d'argent public* ». Le seuil de faisabilité se situant dans ces conditions financières autour de 180 binômes constitués et →



→ deux ou trois salariés pour gérer le tout. À l'association parisienne Leparisolidaire, on considère également qu'il est indispensable de recruter des professionnels. Selon Bénédicte Chatin, initiatrice de l'association en Ile-de-France, le lourd travail de suivi de dossier a nécessité tout de suite la création d'un poste et l'embauche d'une personne. Financée à hauteur de 30 000 euros par le conseil régional, l'association perçoit également une subvention de 14 000 euros de la Fondation de France. Des ressources qui permettront la création d'un deuxième poste avant fin 2005.



Il ne s'agit pas de filer directement dans sa chambre en revenant des cours

Aide au démarrage

À Grenoble, c'est à l'initiative du conseil général que l'association DIGI (Domicile InterGénération Isérois) a été créée en avril dernier. Son budget global est composé de subventions et d'aides financières diverses: le conseil général participe à hauteur de 2 500 euros, la CRAM pour 10 000 euros, le Crédit Mutuel pour 5 500 euros et diverses caisses de

retraite pour 3 500 euros, Grenoble Universités apporte une contribution 2 000 euros. Françoise Colombel, directrice de l'association iséroise, est consciente qu'il sera nécessaire de donner une dimension départementale à cette structure. Dès janvier 2006, une concertation sera donc menée dans le sud de l'agglomération grenobloise où des permanences pourraient être installées.

La dernière née des associations de gestion de logements intergénérationnels, Ar'Toit 2 générations a vu le jour à Arras en septembre dernier. Une convention de partenariat a été signée avec l'organisme de coordination de gérontologie financé par le conseil général. Nathalie Gheerbrant, présidente enthousiaste, estime qu'il conviendra de faire le point d'ici un an avant d'envisager une autonomie complète de l'association. Pour l'heure, l'ACGA (Association de coordination gérontologique d'Arras) met à disposition un accueil téléphonique et des moyens humains nécessaires pour un bon démarrage de l'activité. Le budget nécessaire pour un fonctionnement futur étant difficile à estimer, la convention sera revue en septembre 2006, en fonction des besoins. Seule ressource directe de l'association d'Arras: 500 euros versés par la Banque populaire du Nord.

Un relationnel très fort

La rencontre entre les étudiants et les personnes âgées a lieu généralement après un ou plusieurs entretiens lors desquels la motivation des candidats à l'hébergement est évaluée. À Nantes, on veut être certain que la décision de cohabiter pendant près d'un an avec une personne âgée n'est pas prise à la légère. Les professionnels estiment que le jeune doit avoir la volonté de communiquer avec son hébergeur. Il



ne s'agit donc pas de « *filer directement dans sa chambre en revenant des cours* ». L'obtention d'un logement à un prix défiant toute concurrence ne constitue pas une motivation suffisante pour créer les conditions d'une cohabitation réussie.

Les associations mettent un point d'honneur à « associer » étudiants et personnes âgées entre lesquels cela pourra « coller ». Et lorsque le binôme est créé, on espère que cela durera au moins pour toute l'année universitaire. Bénédicte Chatin, créatrice de l'association LeParisolidaire - 80 binômes créés en Ile-de-France -, considère que « *tout repose sur un relationnel très fort* ». Une salariée assure la sélection des candidats, le suivi des dossiers, vérifie « *qu'aucune des parties n'abuse de l'autre, assure une mission de relais et de recadrage* » en cas de problème. Il suffit parfois d'être présent, de montrer qu'on va régler les problèmes pour que les personnes concernées règlent elles-mêmes le litige avant qu'il n'envenime la relation.

Mise en connexion

La sélection des candidats est néanmoins une étape délicate. À Paris, le dépôt d'un dossier de candidature - déposé par les deux parties - constitue un premier filtre. On vérifie le sérieux

Pour s'assurer qu'un couple ainsi formé marchera, c'est la jeune expérience qui guide les choix? Bénédicte Chatin a constaté « *qu'il vaut mieux mettre en contact des étudiants très jeunes avec une personne plutôt jeune et des étudiants plus âgés chez des personnes plus âgées* ». Ce n'est pas si évident de vivre au domicile d'une personne de plus de 90 ans quand on a à peine plus de 18 ou 20 ans. Les étudiants ont en effet entre 18 et 28 ans lorsque leurs hébergeurs ont entre 60 et 102 ans. À l'association parisienne, on essaie de réunir des binômes de même sexe. Les dames âgées préfèrent en général accueillir des filles. Des principes qui semblent faire leurs preuves puisque 90 % des binômes constitués en Ile-de-France par LeParisolidaire fonctionnent ainsi. Les 10 % constituant des échecs sont liés soit au départ de la personne âgée en maison de retraite, soit à une hospitalisation.

Détails matériels

À Arras, Nathalie Gheerbrant, s'appuie sur un questionnaire de cinq pages qui tente de cerner précisément les motivations, les goûts et les besoins des candidats à l'hébergement. Quels sont ses centres d'intérêt, ses contraintes horaires? Souhaite-t-il utiliser toutes les pièces de l'appartement? Fera-t-il

Certaines conditions matérielles doivent être réunies

des demandes: certaines conditions matérielles doivent être réunies pour accueillir l'étudiant. Sont évidemment écartés les dossiers déposés par des personnes qui ne disposent pas d'une chambre séparée. Un entretien est ensuite mené avec les jeunes afin de cerner plus finement leurs motivations. Et lorsque celles-ci sont jugées bonnes, tout peut aller très vite. La « mise en connexion » est organisée au domicile de la personne âgée.



usage de l'électroménager? À quelle heure? Veut-il avoir la possibilité de recevoir des amis? Quels services est-il prêt à rendre... Car on constate qu'il est important de discuter dans le détail des modalités matérielles de la cohabitation: utilisation du lave-linge et sèche-linge, heures de sortie et de retour de l'étudiant au domicile. Ce préalable, qui ne fixe pas que les grands principes de la cohabitation, constitue un cadre « sur mesure » qui doit convenir à chacun.

UNE SOLUTION MARGINALE



Les personnes de plus de 60 ans constituent plus de 20 % de la population française, c'est-à-dire près de 12,5 millions d'individus¹, dont 4,5 millions ont plus de 75 ans et près de 2,4 millions plus de 85 ans. Fragilisées par l'âge, vivant parfois seules, 1,2 million de personnes sont dépendantes d'autrui dans leur vie quotidienne.

La population étudiante est estimée à 2,2 millions de personnes. Seulement 7 % sont logés dans des résidences universitaires gérées par les Crous. L'organisme de logement gère pourtant l'un des plus grands parcs immobiliers de France avec 150 000 logements étudiants: 95 000 chambres en cités universitaires et 55 000 studios ou studettes en résidences universitaires, résidences conventionnées ou HLM. Pour plus de 90 % des étudiants, trouver à se loger pour l'année universitaire est un véritable parcours du combattant. Les étudiants qui ne sont pas accueillis dans les résidences universitaires des Crous trouvent un logement dans le parc locatif privé. Et lorsque les jeunes ne sont pas en mesure de répondre aux demandes de garanties financières toujours plus grandes des agences immobilières, c'est le règne de la débrouille: colocation, hôtel, hébergement précaire.

¹. Chiffres Insee 2004.

→ C'est ainsi que cohabitent depuis septembre une personne de 86 ans et un étudiant de 18 ans. Un autre binôme est constitué d'un couple dont la femme est atteinte de la maladie de Parkinson et d'une étudiante de 19 ans. La présence de la jeune fille permet au mari de sortir de son appartement, chose qui lui était devenue impossible en raison de l'état de santé de son épouse. Tous les deux mois, le passage d'une assistante sociale permet de faire le point et de recadrer si nécessaire.

Prêts à rendre service

À Grenoble, Françoise Colombel estime que le premier entretien avec l'étudiant est primordial pour « *lui faire prendre conscience que ce n'est pas gratuit. Les*

étudiants doivent comprendre la philosophie de l'intergénération et être prêts à rendre quelques services ». Après un premier entretien, le jeune repart donc

Les étudiants doivent comprendre la philosophie de l'intergénération

avec un dossier qu'il doit remplir consciencieusement. Il peut s'engager à assurer une présence vigilante, à conduire la personne âgée chez le médecin, cuisiner, accompagner la personne lors de ses promenades. Tout cela fait l'objet d'une convention qui fixe notamment les horaires et le nombre de soirées auxquelles le jeune devra être présent.

Ambition renforcée

Confrontés au vide juridique et métho-

dologique, les professionnels tentent de s'organiser et envisagent la création d'une fédération, ou du moins d'une structure où ils pourraient échanger leurs expériences. Ils attendent aussi

une prise de position des pouvoirs publics (cf. interview). Philippe Bas, ministre délégué à la Sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, a

confirmé, pour TESS, son ambition de renforcer les relations entre les générations. Il a pu retenir pour la prochaine Conférence interministérielle de la famille, durant l'été 2006, le thème de l'intergénération. Il pourra alors s'engager pour soutenir des actions favorisant ces relations... Ce sera sans doute nécessaire si le logement intergénérationnel devient, comme l'espère Nathalie Gheerbrant, « *un moyen de se préparer à la situation démographique de demain* ». ■

un Label du ministère apporterait une crédibilité

Pour encadrer ce type de cohabitation et éviter les déviances, l'ancienne secrétaire d'État chargée des personnes âgées, Catherine Vautrin, avait organisé un groupe de travail qui a concrétisé « *La charte un toit deux générations* ». Mais les associations sont aujourd'hui en attente de réponses plus précises

Élisabeth AmbroSELLi, présidente de Logement Intergénération (Rouen et Paris), « *ce groupe de travail a permis à toutes les associations qui se sont montées de se rencontrer et d'échanger sur les problèmes. Un réseau s'est formé même si les associations sont toutes indépendantes et chacune envoie aux autres les demandes qui relèvent de leur territoire. Il y a eu un colloque mais cela ne donne pas grand-chose sur le terrain. Nous avons contacté tous les maires de la banlieue parisienne et tous les députés avec une relance et aucun n'a accusé réception de nos courriers. Peut-être qu'avec une garantie morale les choses iraient mieux? En Espagne, il y a toujours un soutien de collectivités ou d'institutions privées* ».

nathalie Gheerbrant, cofondatrice et présidente de l'association « *Ar'toit 2 Générations* », « *dès l'instant où les différentes associations adhèrent à l'esprit de la charte, un label du ministère de la Santé apporterait une crédibilité auprès des institutions et sans doute un soutien. Le principe d'une fédération nationale me paraîtrait très utile, notamment pour la réglementation de ce type*

de colocations. Elle permettrait aussi de développer des conventions de partenariat avec des CCAS, des CLIC... et pouvoir intégrer des assistants sociaux au suivi des binômes. J'insiste sur ce suivi effectué par des professionnels, facteur très rassurant pour les personnes qui accueillent notamment ».

chantal vanney, d'ESDES Services InterGénération, Lyon: « *Si on devait réglementer ces projets, je crois qu'il faudrait insister sur le cadre associatif, car certains organismes en font une affaire commerciale. Il serait bien également que nous soyons encadrés par les structures gérontologiques du département, par exemple, un suivi individualisé des binômes par une assistante sociale du conseil général une fois dans l'année... et que nous puissions bénéficier d'une aide financière de fonctionnement quand l'association a fait ses preuves, car il est difficile d'être autonome financièrement dans ce domaine, au moins dans les premières années de fonctionnement* ».

michèle dupont, cofondatrice d'Atout Âge, sud de la région parisienne: « *Au niveau réglementaire, seul un cadrage rigoureux permet de garantir l'intégralité de la démarche, d'où la nécessité de contractualiser systématiquement les termes des échanges par le biais de conventions (établies par un cabinet d'avocats). Reste à clarifier la question de l'accessibilité à ce type de dispositif pour les personnes relevant du parc social locatif* ».